

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 août 2024
Délibération n°2024/057

L'an deux mille vingt-quatre, le douze août à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Élodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE

Étaient absents : MM Damien BLANC (pouvoir donné à Roland DRAVET), Serge GAUDET et Franck ROCHE

Convocation du : 02 août 2024 - Affichage du : 02 août 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8/ Conseillers représentés : 1

Mme Élodie POZIN-ROUX a été élue secrétaire de séance.

Sous-Préfecture
d'ALBERTVILLE
20 AOUT 2024
RÉCÉPISSE

OBJET : RESTAURATION DE L'ORGUE

Demande de subvention auprès de la DRAC AUVERGNE RHÔNE ALPES
Demande de subvention auprès de la Région AUVERGNE RHÔNE ALPES

Par délibérations n° 2024/043 et n° 2024/044 du 29 mai 2024, le Conseil municipal a sollicité des subventions auprès de la DRAC de l'Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Savoie pour la restauration de l'orgue.

Monsieur le Maire rappelle que, pour le projet de restauration de l'orgue classé « monument historique » installé dans l'église, une consultation a été faite auprès de 5 maîtres d'œuvre reconnus pour leur compétence et professionnalisme en matière de restauration d'orgues.

Monsieur BROTTIER, spécialiste, nous a fait part des réparations que nécessiterait cet orgue, travaux qui sont les suivants :

- ✓ Débosselage de la tuyauterie malmenée en particulier celle du jeu de Petit Fifre
- ✓ Traitement insecticide préventif des cylindres qui seront vérifiés avec remise au rond ponctuelle.
Les dentures endommagées seront restaurées, les pignons en laiton excentrés réajustés pour garantir un bon fonctionnement de l'orgue en mode automatique
- ✓ La turbine est actuellement bruyante et le plancher de tribune amplifie ces vibrations ce qui donne un bruit de fond bien trop élevé. Cette turbine sera disposée sur consoles scellées au mur et enfermée dans un caisson isolant acoustique
- ✓ Remise en service des commandes manuelles (levier et manivelle) de la soufflerie, adaptation du porte-vent de turbine

Le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes nous informe que l'opération de restauration de l'orgue est susceptible également de bénéficier d'une aide régionale dans le cadre du dispositif dédié à la restauration des Monuments Historiques, pour la phase étude, comme pour la phase travaux (à raison d'une opération par an). Pour un orgue, l'aide régionale se fait au titre du mobilier et est à hauteur de 15% des dépenses subventionnables.

Dès lors, Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement transmis à la DRAC et au Département et sollicite l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de restauration de l'orgue de l'église Saint-Germain de Montagny.

INDIQUE que le coût de l'opération s'élève à 75 000 € HT, soit 90 000 € TTC.

APPROUVE le plan de financement modifié annexé à la présente délibération.

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 11 250 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



RÉCÉPISSÉ

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

MAIRIE DE MONTAGNY
81 rue du Clocher
Chef-lieu
73350 MONTAGNY

Tél. : 04.79.24.50.21
@ : mairie@montagny-tarentaise.com

RESTAURATION DE L'ORGUE CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE

Plan de financement

ETUDES	6 358.73 € HT	7 630.47 € TTC
TRAVAUX	63 587.25 € HT	76 304.70 € TTC
PROVISIONS	5 054.02 € HT	6 064.83 € TTC

Total de l'opération en HT	75 000.00 €
Total de l'opération en TTC	90 000.00 €

DEMANDES DE SUBVENTION

DRAC Auvergne Rhône Alpes (44 %)	33 000,00 € HT	39 600,00 € TTC
Région Auvergne Rhône Alpes (15 %)	11 250,00 € HT	13 500,00 € TTC
Département de la Savoie (21 %)	15 750,00 € HT	18 900,00 € TTC
Autofinancement (20 %)	15 000,00 € HT	18 000,00 € TTC

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
20 AOUT 2024
RÉCÉPISSÉ